

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 9 avril 2019 s'est réuni à 20h30 à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : Simone MANGEON, Delphine GREMY, Sylvain PICOUET, Thierry ALEXANDRE, Joël THIBAUT, Jean-Pierre DEMELEUMEEESTER, Alain CORNEAU, Frédéric TROUE et Hervé GRANDJEAN.

Absent(s) : Catherine ROTA ayant donné pouvoir à Simone MANGEON, Ludovic DE BO ayant donné pouvoir à Thierry ALEXANDRE, Sandrine RAVASSON ayant donné pouvoir à Delphine GREMY, Sophie LITRA et Isabelle ALLEMANDOU.

Secrétaire de séance : Joël THIBAUT

I. Taux des 4 taxes

VU l'état N°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** de fixer les taux d'imposition pour l'année **2018** comme suit :

Taxe d'habitation	18,97 %
Taxe foncier bâti	12,32 %
Taxe foncier Non bâti	42,11 %

Depuis le 01 janvier 2016, la Communauté d'Agglomération récupère le produit de la **Cotisation Foncière des Entreprises**, des **Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux** et le produit de la **Cotisation sur la Valeur Ajoutée Entreprises**.

La Commune perçoit une attribution de compensation tous les ans à compter de cette même année.
Montant compensation 2019 : 25 571.00 €

Comme promis lors de la cérémonie des Vœux, il n'y a pas d'augmentation des impôts.

II. Subventions Communales

ADMR de Collemiers et des environs	800.00 €
A.S.E.A.M.A.S	100.00 €
Bar 'Ouf Café	100.00 €
Club de l'Espoir de Gron/Collemiers	300.00 €
Gardons nos petits Colombariens	1000.00 €
Coopérative Scolaire	1000.00 €
Les Chasseurs	150.00 €
Les Majorettes	650.00 €
MFR de GRON	100.00 €
Les Sapeurs-Pompiers	700.00 €

III. Sécurisation du village et des hameaux « aménagement de panneaux de signalisation »

L'année dernière la Commune a commencé l'aménagement de panneaux de signalisation pour sécuriser le village et les hameaux. Plusieurs devis avaient été demandés, seule l'entreprise LACROIX Signalisation avait répondu.

Cette année, la Commune a redemandé un devis à LACROIX Signalisation afin de finaliser l'aménagement.
Mme MANGEON présente le devis de l'entreprise LACROIX Signalisation d'un montant de 1 179.50 € HT

Après délibération, le Conseil valide les devis de l'Entreprise LACROIX Signalisation et mandate Mme MANGEON pour la signature.
Une subvention va être demandée. (Fonds de concours à l'investissement (CAGS))

IV. Entretien voirie communale 2019

Les Membres du Conseil ont voté à l'unanimité une enveloppe de 15 000 € HT (Fonctionnement) et 38 000 € HT (Investissement) pour l'entretien de la voirie communale.

Les travaux seront effectués par la société ASTPR pour le Fonctionnement et l'entreprise COLAS pour l'investissement jusqu'à concurrence de cette somme et le degré de dégradation des voiries concernées.

Les travaux seront réglés dès réception des factures.

V. Amélioration bâtiment municipal (hangar communal)

Mme MANGEON présente le devis de la société ASTPR :
Réalisation d'un dallage béton. Préparation et coulage pour un montant de 4 200 € HT

Après délibération, le Conseil valide le devis de la société ASTPR et mandate Mme MANGEON pour la signature.

VI. Devis Société VANNIER Benoit (amélioration chaudière)

Mise en place d'un régulateur programmable sur le circuit Mairie, remplacement de 2 robinets radiateurs et mise en place d'une soupape différentielle en chaufferie incluant la vidange, remise en eau et purge de toute installation.

Montant des travaux : 1 315.92 € HT

Après délibération, le Conseil valide les devis de la société VANNIER Benoit Mme MANGEON pour la signature.

VII. Rénovation thermique : Foyer Rural

L'année dernière, La Commune a effectué la rénovation thermiques des bâtiments communaux (Mairie-Ecole), c'est l'entreprise Boutteyre et Legrand qui avait effectué les travaux.

Il lui a été réclamé cette année un devis pour le Foyer Rural : **9 782.24 € HT**

- ~ Remplacement de l'éclairage existant par des pavés Led (entrée, salle, cuisine, WC et réserve)
- ~ Dalles :
 - ~ Remplacement de dalles abimées par des dalles plus adaptées (moins de résonance)
 - ~ Contrôle dalles chauffantes
- ~ Vérification et nettoyage VMC
- ~ Mise en place des détecteurs de fumées
- ~ Ampoules Led pour luminaires extérieurs

Après délibération, le Conseil valide à l'unanimité le devis de l'Entreprise Boutteyre et Legrand pour un montant de **9 782.24 € HT** et mandate Mme MANGEON pour la signature. Des subventions vont être demandées. (Fonds de concours à l'investissement (CAGS), Conseil Départemental, DETR...)

VIII. Réhabilitation du Lavoir Communal

Le Conseil souhaiterait étudier à nouveau le dossier qui n'avait pas abouti en 2017 car la Commune n'avait pas eu les subventions escomptées. Le Conseil souhaiterait refaire cette année, si le budget le permet la toiture. Mme MANGEON va prendre rendez-vous avec Mme la Trésorière et les tiendra informer de la suite du dossier.

IX. Transfert de compétence eau à la CAGS

Une subvention n'a pas été transférée à la Communauté d'Agglomération. Etude de l'eau en 2014 : réserve parlementaire d'un montant de 2 463.60 €. Un mandat sera émis en Dépense de Fonctionnement à l'article 678 et les crédits seront prévus au budget.

X. Remboursement assurance THELEM suite vente véhicules du CPI de Collemiers

Suite à la vente de deux véhicules du CPI de Collemiers et après avoir contacté l'assureur. Thelem Assurance va rembourser le trop perçu de l'échéance annuelle 2019.

- ~ Peugeot J9 équipé incendie immatriculé 1544 TP 89 pour un montant de 334.64 € (chèque reçu le 05/04/2019)
- ~ Renault Trafic immatriculé 8053 QM 89 pour un montant de 103.06 € (le chèque nous parviendra la semaine prochaine)

XI. Toiture Chaufferie + mise en place détecteurs fumées (bâtiment Mairie)

Mme MANGEON présente le devis de l'entreprise Boutteyre et Legrand d'un montant de 1 346.00 € HT. Après délibération, le Conseil valide le devis de l'entreprise Boutteyre et Legrand et mandate Mme MANGEON pour la signature.

XII. Vote du Budget Communal

Le budget s'équilibre à 595 305.02 € en fonctionnement et 169 509.20 € en investissement.
Les membres du Conseil votent le budget Communal à l'unanimité.

XIII. Questions diverses

- Acquisition d'une cuve à fioul de 1500 L : 759.00 € HT et d'une pompe électrique : 215.00 € HT

La séance est levée à 23 heures 00.